

PROJET ÉDUCATIF



Commission scolaire
au Cœur-des-Vallées
ÉCOLE SAINT-MICHEL (G)

École Saint-Michel (G)



Adresse

Téléphone

Courriel

146-B Maclaren E. Gatineau (QC) J8L-1K1	819-986-8676	eco027@cscv.qc.ca
---	--------------	-------------------

TABLE DES MATIÈRES

1	But et définition du projet éducatif	Page 3
2	Encadrements légaux	Page 4
3	Groupe ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	Page 9
4	Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	Page 10
5	Contexte dans lequel évolue l'établissement (Environnement interne et externe)	Page 13
6	Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite	Page 19
7	Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement	Page 23

8	Adoption du projet éducatif	Page 29
9	Version abrégée destinée aux parents de l'école	Page 30
10	Annexes	Page 31
1	BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF	

- **Définition**

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

• Étapes

1

Analyse de l'environnement interne et externe

2

Déterminations des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles

3

Transmission et diffusion du Projet éducatif

4

Mise en œuvre et suivi du Projet éducatif

5

Reddition de comptes

2

ENCADREMENTS LÉGAUX

LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles de loi concernant le projet éducatif

Article 36

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

Article 37	<p>Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^o le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire; 2^o les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves; 3^o les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif; 4^o les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés; 5^o la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire. <p>Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2^o du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.</p> <p>Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.</p>
Article 37.1	<p>La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.</p>

PROJET ÉDUCATIF

COMMISSION SCOLAIRE

Article 209.2	<p>La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.</p>
Article 218	<p>La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.</p>

Article 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.

PROJET ÉDUCATIF

MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Article 459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

ADOPTER

Adopter une proposition, un projet ou un document signifie que l'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis.

APPROUVER

Approuver veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier un document sur-le-champ : celui-ci doit être revu et soumis de nouveau au conseil d'établissement avant d'entrer en vigueur ou d'être mis en application.

PROJET ÉDUCATIF

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Article 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves,

des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Article 75

L'article 75 est remplacé par le suivant :

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

Article 83

Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

Article 96.2

L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

Article 96.6

Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

Article 96.13

Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin :

- 1^o il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;
- 1.1^o il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- 2^o il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;

- 2.1^o il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
- 3^o il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;
- 4^o il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

Article 96.15

Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5^o et 6^o, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :

- 1^o approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
- 2^o approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
- 3^o approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
- 4^o approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire.
- 5^o approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;
- 6^o approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3^o du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4^o du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visées au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du

PROJET ÉDUCATIF

ENSEIGNANTS

Article 19

Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

- 1° de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
- 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

Article 22

Il est du devoir de l'enseignant :

- 1° de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
- 2° de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
- 3° de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
- 4° d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
- 5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
- 6° de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
- 6.1° de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière;
- 7° de respecter le projet éducatif de l'école.

- **Membres du comité de pilotage**

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Line Chartrand - enseignante ○ Johanne Clément - enseignante ○ Caroline Laflamme – enseignante ○ Josy-Anne Dubé - enseignante | <ul style="list-style-type: none"> ○ Jérémy Gaudreault - enseignant ○ Joëlle St-Louis - TES ○ France Lajeunesse - SDG ○ Jean Roy – directeur adjoint ○ Josée Paquette - directrice |
|--|---|

- **Membres de l'équipe-école**

Voir annexe

- **Partenaires**

Les parents du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents ont été invités à se joindre au comité de pilotage.

- **Membres du conseil d'établissement**

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Josée Paquette (directrice) ○ Sébastien Lebel ○ Shirley Cryans ○ Nadine Esber ○ France Lajeunesse ○ Anne Trudel | <ul style="list-style-type: none"> ○ Anick Bélanger ○ Mathieu David ○ Nathalie Banville ○ Suzanne Osborne ○ Guy Lajeunesse ○ Jean Roy (directeur adjoint) |
|--|---|

- **Direction de l'école**

Josée Paquette (directrice) Jean Roy (directeur adjoint)

- **Sondage**

Destinataires : Parents

Date : 12 novembre au 21 décembre 2018

Nombre de réponses : 131 parents sur une possibilité de 362 ont complété le sondage.

* documents en annexe

- **Sondage**

Destinataires : Membres du personnel

Date : 12 novembre au 21 décembre 2018

Nombre de participants : 24 personnes sur une possibilité de 71 ont complété le sondage.

* documents en annexe

- **Sondage**

Destinataires : Les élèves

Date : 12 novembre au 21 décembre 2018

Nombre de participants : 157 des 220 élèves de 3^e, 4^e, 5^e, et 6^e année ont complété le sondage

* documents en annexe

**Voici de façon synthèse les grandes lignes qui se dégagent
de ces différentes consultations**

- **Sondage parents**

Forces : Il existe à l'école des moyens variés de communiquer entre les parents et le personnel.
Il y a de bonnes relations entre les parents et le personnel.

L'école est un milieu stimulant et enrichissant.

Le personnel est attentif au bien être de leur enfant

Les élèves se sentent en sécurité.

Leur enfant se sent accepté par les adultes.

Défis : Proposer plus d'activités et améliorer la variété et la diversité des activités.
Informier davantage les parents des services offerts à l'école.
Améliorer les moyens mis en place pour soutenir les parents dans leur rôle.

- **Sondage membres du personnel**

Forces : Au niveau pédagogique

Il y a eu plusieurs rencontres d'harmonisation, formation et accompagnement pour l'évaluation et la progression des apprentissages.

Il y a plusieurs choses mises en place pour la gestion de classe.

Au niveau de la vie scolaire

Il y a une bonne gestion des absences et des retards

Au niveau administratif

La direction assure une grande présence et accessibilité.

Défis : Améliorer la communication et s'assurer d'avoir des politiques, procédures claires et efficaces
Voir à l'aménagement et l'utilisation des locaux pour être en mesure d'offrir une diversité d'activités
Prévenir la violence (physique et verbale)

- **Sondage élèves**

Forces : L'école est un milieu accueillant et sympathique

Un endroit où on me donne la chance de m'améliorer et me reprendre.

Mes enseignants croient que je peux réussir et me permettre de croire en moi.

Les intervenants voient aux respects des règles et agissent sur les problèmes de comportement

Défis : Améliorer l'offre d'activités au Service de garde et au dîner

- **Qu'est-ce qui caractérise notre établissement?**
- **Quelles sont nos forces?**
- **Quelles sont nos vulnérabilités?**
- **Quels sont les principaux enjeux sur lesquels nous devrions agir?**

Caractéristiques de notre établissement :

Il importe de mentionner qu'on retrouve à l'école 7 classes d'aide, 2 groupes enrichis et plusieurs classes régulières. Ce qui est impressionnant, c'est de constater à quel point les élèves et le personnel sont sensibles aux besoins de tous et chacun et que malgré la diversité de notre clientèle, on tente constamment de mettre sur pied des projets rassembleur. Nous avons également le souci d'adapter notre milieu (petite cour pour élèves du préscolaire, balançoires adaptées, salle blanche et salle noire).

Nous estimons que chacun à sa place et est important dans notre collectivité. En ce sens, nous enseignons les habiletés sociales nécessaires pour faire partie d'une communauté en toute harmonie à l'aide de l'approche « Soutien aux comportements positifs ». Ce système est lié aux valeurs préconisées par l'école afin d'amener l'élève à être respectueux, être responsable et apprendre à bien vivre ensemble. L'équipe-école a ainsi la volonté de développer un environnement bienveillant et sécuritaire, où on mise sur l'enseignement des comportements attendus par l'implantation d'une approche qui valorise les comportements positifs ainsi que la mise en place d'un programme d'habiletés sociales harmonisé : Au Cœur de l'harmonie

Ce qui également donne une couleur particulière à notre école est le projet Cirque vécu au 3^e cycle depuis plusieurs années.

Nos forces :

Un accent est mis sur la lecture : lecture appropriée à chaque lecteur (lecture nivelée). Les groupes du 1^{er} cycle participent au projet « Album Jeunesse ». De plus, le local de littérature permet de faire vivre plusieurs façons d'exploiter la lecture pour tous nos élèves.

On travaille beaucoup au niveau de la conscience phono au préscolaire. Les projets «Album Jeunesse» et « Petit mot, j'attends tes sons » se vivent dans les 3 groupes du préscolaire. Les numéra-sac permettent également d'exploiter d'avantage la numératie avec nos élèves du préscolaire.

Les enseignantes ont bénéficié de plusieurs formations et accompagnement des conseillers pédagogiques au niveau de la progression des apprentissages, la planification verticale et horizontale et l'harmonisation de l'évaluation. Des conditions gagnantes sont mises en place pour faciliter la concertation et voir à

l'implantation de pratiques pédagogiques efficaces. Une équipe engagée et soucieux de l'apport de tous les intervenants dans le développement de l'enfant, il y a ainsi une très bonne collaboration et communication avec l'équipe-école, les organismes externes et la famille pour assurer un travail de partenariat.

On retrouve dans chacune des classes et au local de littératie/numératie divers matériel de manipulation afin d'être en mesure d'utiliser le plus souvent possible la manipulation en mathématique lors de l'enseignement de notion et nous tentons également d'amener les élèves à utiliser davantage cette stratégie en résolution de problème.

Nous offrons aux élèves de multiples occasions de s'engager, de mieux se connaître et de devenir un citoyen responsable en offrant aux élèves divers projets et activités (brigade verte, journée de la terre, entraide au niveau des classes d'aide) afin de développer leur conscience sociale.. Nous tentons également de développer l'intérêt de nos élèves dans différentes sphères en offrant plusieurs activités dans le domaine de la technologie (expo-science, DAG, robotique, AQJM) et dans le domaine sportif (marathon, marathon de ski de fond, athlétisme, cross-country, GDPL, ALTERGO).

Nos vulnérabilités :

La grosseur de l'équipe-école (plusieurs intervenants), la diversité de notre clientèle fait en sorte que la cohérence et la constance dans l'application de certaines pratiques n'est pas toujours facile. Il est nécessaire de revoir parfois nos procédures, d'améliorer la communication et de se réguler à l'occasion (faire des mises au point).

Nous accueillons plusieurs élèves vulnérables, l'indice de défavorisation de l'école est 8. Cela fait en sorte que notre clientèle parvient de milieu défavorisé où la stimulation à la maison et le soutien parental sont parfois difficile et qu'il arrive même à l'occasion qu'il faut soutenir les familles pour répondre aux besoins de base de leurs enfants.

La moyenne des résultats de nos élèves sont sous la moyenne des résultats des élèves de la commission scolaire :

- Compétence écrire : 1^{ière}, 2^e, 3^e et 4^e année.
- Compétence lire : 1^{ière}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année.
- Compétence résoudre : 1^{ière}, 2^e, 3^e et 4^e année.
- Compétence raisonner : 1^{ière}, 2^e, 3^e et 4^e année.

Le taux de réussite de nos élèves est inférieur à la moyenne du taux de réussite des élèves de la commission scolaire :

- Compétence écrire : 1^{ière}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année.
- Compétence lire : 1^{ière}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année.
- Compétence résoudre : 1^{ière}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année.
- Compétence raisonner : 1^{ière}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année.

L'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle qui a eu lieu en 2017 révèle que 26.9 % de nos élèves de la maternelle sont vulnérables dans au moins un domaine de développement. Le domaine de développement dont la proportion d'enfants vulnérables est le plus élevé : Habiletés de communication et connaissances générales (12.8% des élèves de maternelle).

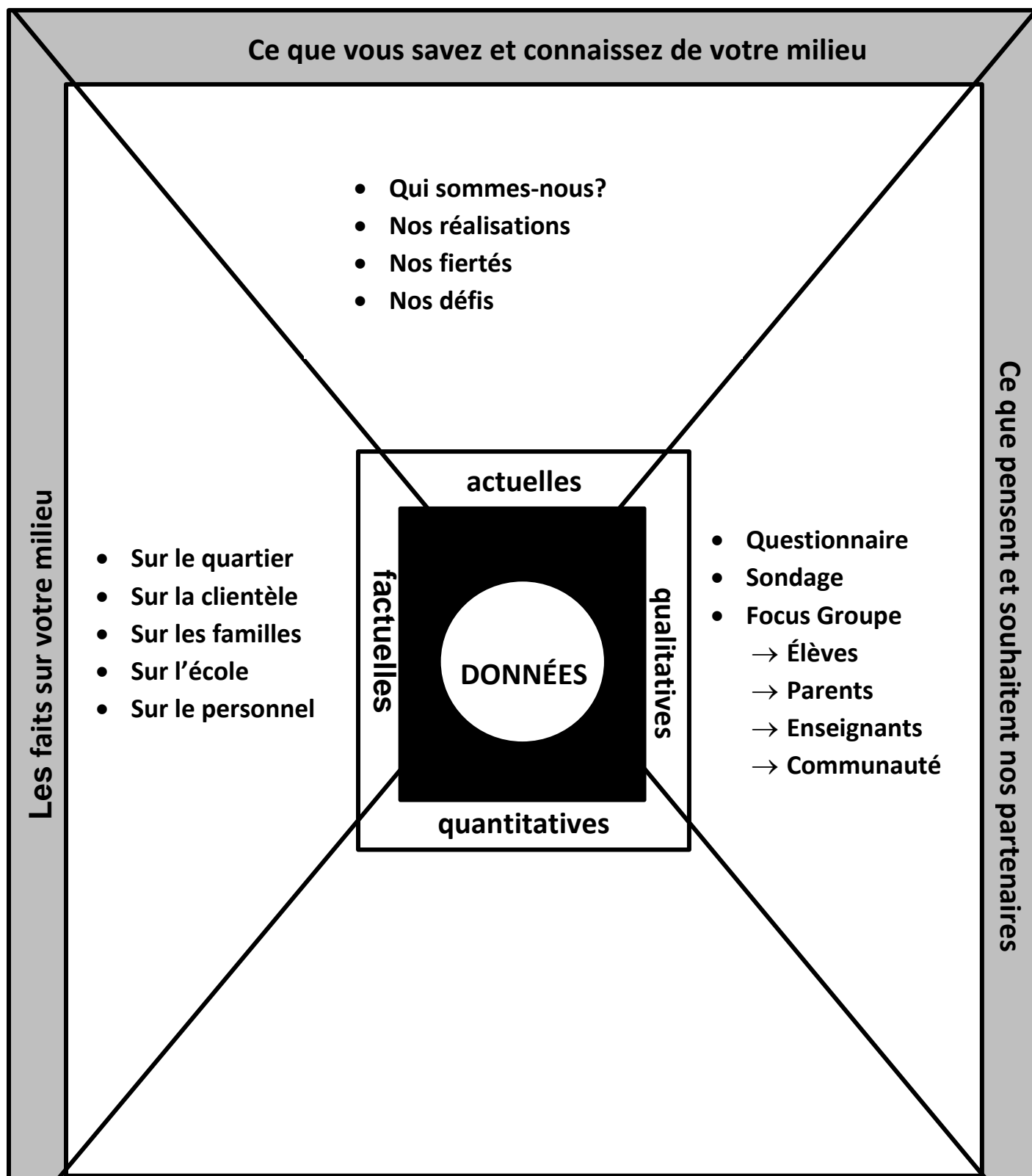
La majorité des situations conflictuelles se passent à l'heure du dîner. Nous constatons qu'il n'y a pas suffisamment d'animation et d'activités offertes aux élèves.

Les principaux enjeux sur lesquels nous devrions agir :

Les enjeux retenus par l'école sont :

- **Enjeux qualitatifs**
 - Prévenir la violence → assurer un milieu sain et sécuritaire
 - Optimiser les aires de l'école afin d'offrir des activités diversifiées.
- **Enjeux quantitatifs**
 - Améliorer les résultats en écriture
 - Améliorer les résultats en lecture
 - Améliorer les résultats en mathématiques

UN PORTRAIT 360 DE VOTRE MILIEU



- Les résultats par niveau
- Les retards scolaires
- Les taux de diplomation

Les résultats des élèves de votre milieu

LES FAITS SUR VOTRE MILIEU

Données factuelles

Le quartier :

- Contexte géographique :

L'école St-Michel, est située à Gatineau (secteur Buckingham) dans la région de l'Outaouais. Elle se situe en zone semi-urbaine. Le secteur Buckingham est divisé par la rivière du Lièvre, sur laquelle s'érige un barrage. Il possède, sur un côté, celui de l'école, la plupart des services de la ville (hôpital, 3 écoles primaires, l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, le CLSC, la rue principale, etc.) et sur l'autre rive on retrouve essentiellement des quartiers résidentiels ainsi que deux autres écoles primaires.

- Contexte démographique :

Le recensement du secteur de Buckingham indique une population d'environ 24 000 habitants.

- Contexte sportif et culturel :

À proximité de l'école, dans un rayon de plus ou moins un km, les élèves ont accès : À un aréna, à des terrains de soccer (ESHG), à une piscine intérieure, à une piste cyclable, au studio de danse, au club de curling, à une patinoire extérieure, à des jeux d'eau et au terrain de golf pour la glissade et la raquette en hiver. Au point de vue culturel, ils ont accès à une bibliothèque où les heures d'ouverture permettent une fréquentation sur une base régulière et à la salle de spectacle Desjardins.

La clientèle et les familles :

Pour l'année scolaire 2018-2019, 475 élèves fréquentaient l'école St-Michel (G). La grande majorité de nos élèves habitent le secteur Buckingham (86%), quelques élèves habitent à L'ange-Gardien (12%) et une minorité d'élèves proviennent des municipalités environnantes (2%). L'Indice de milieu socio-économique (IMSE) de l'école est 8. À noter que le rang 1 regroupe les écoles accueillant principalement des élèves qui

proviennent des milieux les plus favorisés, tandis que le rang 10 regroupe les écoles qui accueillent principalement des élèves provenant des milieux les plus défavorisés.

L'école :

Nous avons présentement, 1 groupe Passe-Partout, 3 groupes de préscolaire, 15 groupes de 1^{ière} à 6^e année dont 2 groupes programme enrichi au 3^e cycle et 7 classes d'aide (Kangourou, SAIS, SVS, TSA et SAIS-secondaire).

Notre école est adaptée pour répondre aux besoins de nos élèves. On y retrouve ainsi 2 salles de soin, une salle blanche (stimulation sensorielle), une salle noire (stimulation visuelle) et une salle de retour au calme. Nous avons également 2 cours d'école, une grande cour pour les élèves du primaire et secondaire et une petite cour muni d'installation spécifiquement pour les enfants du préscolaire.

Le personnel :

Il y a une belle stabilité au niveau du personnel depuis plusieurs années. Des gens dynamique, engagés qui travaillent tous vers un but commun soit d'amener le plus d'élèves à réussir.

Notre équipe-école :

- 27 enseignantes titulaires
- 6 enseignant(e)s spécialistes (arts dramatiques, anglais et éducation physique)
- 3 orthopédagogues
- 1 secrétaire
- 1 agente de bureau
- 13 techniciennes en éducation spécialisée
- 13 préposées aux élèves handicapées
- 1 psychoéducateur
- 1 technicienne en service de garde
- 9 éducatrices en service de garde
- 5 surveillantes d'élèves
- 2 concierges
- 1 direction
- 1 direction adjointe

Les partenaires :

Nous travaillons en collaboration avec plusieurs partenaires :

- Le CISSS de l'Outaouais
 - CLSC Vallée-de-la-Lièvre
 - Maison de la Famille Vallée-de-la-Lièvre
 - La RessourSe
 - Hôpital Pierre-Janet

- Centre de pédiatrie sociale de Gatineau
- Psyché Outaouais
- Centre des aînés de Buckingham (Table de Bethléem)
- La Mie de l'Entraide
- Les Lions de Buckingham
- La Police de Gatineau
- Le Club Optimiste de Buckingham

6

COHÉRENCE AVEC LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Cohérence de notre plan d'action avec le PEVR

	École	PEVR
Orientation et objectif	Optimiser les aires de l'école afin d'offrir des activités diversifiées. Offrir une variété d'activités et de projets particuliers pour répondre aux besoins des élèves.	Au Québec, on bouge! Accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité moyenne ou élevée
Indicateur et cible	La diversité des activités et projets proposés, le nombre d'activité et projets et la clientèle visée. Offrir une activité par domaine ciblé pour chacun des cycles.	Le pourcentage des élèves de l'école qui participent de façon régulière à des activités physiques Augmenter de 20% la proportion des élèves qui au moins le volume recommandé d'activité physique

	École	PEVR
Orientation et objectif	Améliorer les résultats en écriture	Actualisation des modalités d'évaluation en français Augmenter le résultat en lecture et écriture des élèves de 4 ^e et 6 ^e année du primaire
Indicateur et cible	Augmenter la moyenne des résultats à la compétence écrire de tous les élèves, plus spécifiquement la moyenne des résultats des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture du 2 ^e cycle. Cible juin 2022 : 4 ^e année 74% - 6 ^e année 80%	Résultats en écriture (sommaire juin 2017) : 4 ^e année 74,3% - 6 ^e année 74,3% Résultats en écriture (sommaire juin 2023) : 4 ^e année 80% - 6 ^e année 80%

	École	PEVR
Orientation et objectif	Améliorer les résultats en lecture	Littératie et numératie dès la petite enfance Augmenter le nombre d'élèves arrivant à la fin du 1 ^{er} cycle du primaire qui ont maîtrisé les compétences en littératie.
Indicateur et cible	Augmenter la moyenne des résultats à la compétence lire de tous les élèves, plus spécifiquement la moyenne des résultats des élèves au 1 ^{er} cycle ainsi que la moyenne des résultats au Dépist-écrit du préscolaire.	

	<p>Cible juin 2022 : préscolaire Moyenne : 18/20 Vert (17 à 20 sur 20) : 86% des élèves Jaune (9 à 16 sur 20) :14 % des élèves Cible juin 2022 : 1^e année 78 % -2^e année 76%</p>	
--	--	--

	École	PEVR
Orientation et objectif	Améliorer les résultats en mathématiques Augmenter la moyenne des résultats à la compétence résoudre	Actualisation des modalités d'évaluation en mathématiques Augmenter le résultat en mathématiques des élèves de 6 ^e année du primaire
Indicateur et cible	Cible juin 2022 : 6e année 80%	Résultats en résoudre (sommaire juin 2017) : 6 ^e année 77,4% Résultats en résoudre (sommaire juin 2023) : 6 ^e année 80%

PEVR de la CSCV EN BREF...

Objectif 1 Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme (DES ou DEP) ou une première qualification.

Objectif 2 Réduire le nombre d'élèves sortant sans diplôme ou qualification au secondaire.

Objectif 3 Augmenter le nombre d'enfants arrivant au préscolaire 5 ans sans retard de développement dans l'un ou l'autre des 5 sphères du développement (interventions en amont de l'entrée scolaire).

Objectif 4 Augmenter le nombre d'élèves arrivant à la fin du 1^{er} cycle du primaire qui ont maîtrisé les compétences en littératie.

Objectif 5 Contribuer à rehausser les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de notre commission scolaire.

Objectif 6 Augmenter le résultat en mathématique des élèves de la 6^e année et de la 1^{re} année du secondaire.

Objectif 7 Augmenter le résultat en lecture et en écriture des élèves de 4^e et 6^e année et de la 2^e et 5^e année du secondaire.

Objectif 8 Accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité moyenne ou élevée (soit 420 minutes par semaine).

Objectif 9 D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

	Primaire	Secondaire	FP/FGA	CS
Objectif par ordre d'enseignement	# 3	# 1	# 1	# 9
	# 4	# 2	# 2	
	# 5	# 5	# 5	
	# 6	# 6	# 8	
	# 7	# 7		
	# 8	# 8		

COHÉRENCE POLITIQUE / PEVR / PROJET ÉDUCATIF

Politique sur la réussite éducative

Ministère de l'éducation

Plan d'engagement vers la réussite

Commission scolaire

Projet éducatif

PLAN D'ACTION /ST-MICHEL (G)

ENJEU : Le bien être des élèves

Orientation	Atelier d'équipe <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble? 	Prévenir la violence → assurer un milieu sain et sécuritaire
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Que voulons-nous améliorer? 	Diminuer le nombre d'interactions négatives (verbales-physiques) entre les élèves.

Tous les élèves

Cible / indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'où voulons-nous aller? • Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats? 	Les élèves soient plus conscients du langage utilisé et qu'ils utilisent les bonnes stratégies pour résoudre leurs conflits. Sondage auprès du personnel et des élèves, questions bien précises portant sur le langage inapproprié, la relation entre les élèves, la façon de résoudre les conflits.
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation? 	Monitoring en début d'année, mi- année et fin de l'année par la compilation et analyse des données des sondages.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation? 	

PLAN D'ACTION / ST-MICHEL (G)

Orientation	<p>Atelier d'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble? 	Optimiser les aires de l'école afin d'offrir des activités diversifiées.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Que voulons-nous améliorer? 	Offrir une variété d'activités et de projets particuliers pour répondre aux besoins des élèves.

		Tous les élèves
Cible / indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'où voulons-nous aller? • Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats? 	<p>Offrir une activité par domaine ciblé pour chacun des cycles.</p> <p>La diversité des activités et projets proposés, le nombre d'activité et projets et la clientèle visée.</p>
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation? 	Le suivi se fera via un tableau conçu pour inscrire les activités/projets offerts dans chacun des domaines et pour chaque niveau. L'offre de service sera révisée à la fin de la 1 ^{ière} étape et à la fin de la 2 ^{ième} étape.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation? 	

PLAN D'ACTION / ST-MICHEL (G)

ENJEU : La réussite des élèves

Orientation	<p>Atelier d'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble? 	Améliorer les résultats en écriture
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Que voulons-nous améliorer? 	Augmenter la moyenne des résultats à la compétence écrire de tous les élèves, plus spécifiquement la moyenne des résultats des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture du 2 ^e cycle.

		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
Cible / indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'où voulons-nous aller? • Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats? 	<p><u>Moyenne :</u> 2016-17 : 68% 2017-18 : 72%</p> <p>Cible juin 2022 : 75%</p>	<p><u>Moyenne:</u> 2016-17 : 73% 2017-18 : 70%</p> <p>Cible juin 2022: 75%</p>	<p><u>Moyenne:</u> 2016-17 : 69% 2017-18 : 65%</p> <p>Cible juin 2022 : 73%</p>	<p><u>Moyenne:</u> 2016-17 : 66% 2017-18 : 68% Épreuve MEES : 68%</p> <p>Cible juin 2022 : 74%</p>	<p><u>Moyenne:</u> 2016-17 : 74% 2017-18 : 77%</p> <p>Cible juin 2022: 80%</p>	<p><u>Moyenne:</u> 2016-17 : 78% 2017-18 : 77%</p> <p>Cible juin 2022 : 80%</p>
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation? 	<p>Monitoring à la fin des étapes et en fin d'année. À l'aide des logiciels GPI et Lumix.</p>					
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation? 						

PLAN D'ACTION / PRIMAIRE

Orientation	Atelier d'équipe <ul style="list-style-type: none"> Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble? 	Améliorer les résultats en lecture
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Que voulons-nous améliorer? 	Augmenter la moyenne des résultats à la compétence lire de tous les élèves, plus spécifiquement la moyenne des résultats des élèves au 1 ^{er} cycle ainsi que la moyenne des résultats au Dépist-écrit du préscolaire.

		Préscolaire	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
Cible / indicateur	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'où voulons-nous aller? Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats? 	<u>Moyenne :</u> Sept. 2018 : 13,1/20 Vert (17 à 20 sur 20) : 17% des élèves Jaune (9 à 16 sur 20) : 74 % des élèves Rouge (0 à 8 sur 20) : 9% des élèves Cible juin 2022 : Moyenne : 18/20 Vert (17 à 20 sur 20) : 86% des élèves Jaune (9 à 16 sur 20) : 14 % des élèves	<u>Moyenne :</u> 2016-17 : 69% 2017-18 : 74% Cible juin 2022 : 78%	<u>Moyenne :</u> 2016-17 : 74% 2017-18 : 73% Cible juin 2022 : 76%	<u>Moyenne :</u> 2016-17 : 71% 2017-18 : 69% Cible juin 2022 : 73%	<u>Moyenne :</u> 2016-17 : 70% 2017-18 : 70% Cible juin 2022 : 80%	<u>Moyenne :</u> 2016-17 : 73% 2017-18 : 74% Cible juin 2022 : 80%	<u>Moyenne :</u> 2016-17 : 77% 2017-18 : 74% Cible juin 2022 : 80%
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation? 	Monitoring en septembre, mi- année et en fin d'année des résultats des élèves du préscolaire au Dépist-écrit Monitoring à la fin des étapes et en fin d'année des résultats des élèves à la compétence lire À l'aide des logiciels GPI et Lumix.						
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation? 							

PLAN D'ACTION / ST-MICHEL (G)

Orientation	Atelier d'équipe <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble? 	Améliorer les résultats en mathématique
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Que voulons-nous améliorer? 	Augmenter la moyenne des résultats à la compétence résoudre

		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
Cible / indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'où voulons-nous aller? • Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats? 	<u>Moyenne :</u> 2016-17 : 73% 2017-18 : 74% Cible juin 2022 : 78%	<u>Moyenne:</u> 2016-17 : 65% 2017-18 : 70% Cible juin 2022: 75%	<u>Moyenne:</u> 2016-17 : 70% 2017-18 : 63% Cible juin 2022 : 73%	<u>Moyenne:</u> 2016-17 : 65% 2017-18 : 70% Cible juin 2022 : 76%	<u>Moyenne:</u> 2016-17 : 72% 2017-18 : 78% Cible juin 2022: 80%	<u>Moyenne:</u> 2016-17 : 81% 2017-18 : 77% Cible juin 2022 : 80%
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation? 	Monitoring à la fin des étapes et en fin d'année. À l'aide des logiciels GPI et Lumix.					
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation? 						

Extrait du procès-verbal du C.É. de l'établissement :

Extrait du procès-verbal de la rencontre du 27 mai :

4.2 Projet éducatif

Mme Paquette présente le projet éducatif, expliquant divers éléments et présente aussi la façon que le projet éducatif a été élaboré et fait le lien avec les sondages faits par les parents, élèves et membres du personnel. De plus les moyens seront élaborés en travail d'équipe l'an prochain. Elle présente les différentes compétences sur lesquelles l'école devra travailler et améliorer dans les années à venir.

Il est proposé par : France Lajeunesse

Que la résolution sur le projet éducatif soit adapté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CE-36 (CE 2108-2019)

Enjeu : Le bien être des élèves

Orientation : Prévenir la violence → Assurer un milieu sain et sécuritaire

Objectif : Diminuer le nombre d'interactions négatives (verbales-physiques) entre les élèves

Orientation : Optimiser les aires de l'école afin d'offrir des activités diversifiées.

Objectif : Offrir une variété d'activités et de projets particuliers pour répondre aux besoins des élèves.

Enjeu : La réussite des élèves

Orientation : Améliorer les résultats en écriture

Objectif : Augmenter la moyenne des résultats à la compétence écrire de tous les élèves, plus spécifiquement la moyenne des résultats des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture du 2^e cycle.

Orientation : Améliorer les résultats en lecture

Objectif : Augmenter la moyenne des résultats à la compétence lire de tous les élèves, plus spécifiquement la moyenne des résultats des élèves au 1^{er} cycle ainsi que la moyenne des résultats au Dépist-écrit du préscolaire.

Orientation : Améliorer les résultats en mathématiques

Objectif : Augmenter la moyenne des résultats à la compétence résoudre.

- **Questionnaires**
- **Outils**
- **Notes**

027 - Questionnaire auprès du personnel de la FGJ | PROJET ÉDUCATIF

1. DOMAINE ADMINISTRATIF
TRAVAIL COLLABORATIF
2. DOMAINE ADMINISTRATIF
LEADERSHIP PÉDAGOGIQUE
3. DOMAINE ADMINISTRATIF
QUALITÉ DU MATÉRIEL DIDACTIQUE
4. DOMAINE ADMINISTRATIF
AMÉNAGEMENT ET UTILISATION DES LOCAUX ET DES ESPACES EXTÉRIEURS
5. DOMAINE ADMINISTRATIF
MOYENS DE COMMUNICATION
6. DOMAINE ADMINISTRATIF
FONCTIONNEMENT DES COMITÉS (C.E., O.P.P.)
7. DOMAINE ADMINISTRATIF
PROMOTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DANS LA COMMUNAUTÉ
8. DOMAINE ADMINISTRATIF
TRANSPARENCE DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE
9. DOMAINE ADMINISTRATIF
POLITIQUES CLAIRES ET EFFICACES
10. DOMAINE ADMINISTRATIF
PROCESSUS DE CONSULTATION

11. DOMAINE ADMINISTRATIF
RELATIONS HARMONIEUSES DANS L'ÉQUIPE
12. DOMAINE ADMINISTRATIF
PRÉSENCE ET ACCESSIBILITÉ DE LA DIRECTION
13. VIE SCOLAIRE
SURVEILLANCE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE
14. VIE SCOLAIRE
APPLICATION DU CODE DE VIE
15. VIE SCOLAIRE
GESTION DES ABSENCES ET DES RETARDS
16. VIE SCOLAIRE
PRÉVENTION DE LA VIOLENCE
17. VIE SCOLAIRE
PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE
18. VIE SCOLAIRE
RESPECT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL
19. VIE SCOLAIRE
RELATION DES ÉLÈVES ENTRE EUX
20. VIE SCOLAIRE
RELATION ÉLÈVES / ENSEIGNANTS
21. VIE SCOLAIRE
DIVERSITÉ DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS SPÉCIALES
22. VIE SCOLAIRE
ÉQUILIBRE SPORTIF / SOCIAL / CULTUREL
23. VIE SCOLAIRE
ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE ET DE VALORISATION
24. VIE SCOLAIRE
SURVEILLANCE DES DÎNEURS
25. VIE SCOLAIRE
SERVICE DE TRAITEUR, CAFÉTÉRIA (SI APPLICABLE)

- 26. VIE SCOLAIRE
SERVICE DE GARDE AU PRIMAIRE (SI APPLICABLE)

- 27. PÉDAGOGIE
LA PROGRESSION DES APPRENTISSAGES

- 28. PÉDAGOGIE
LA GESTION DE CLASSE

- 29. PÉDAGOGIE
LA DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE

- 30. PÉDAGOGIE
L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

- 31. PÉDAGOGIE
COMMUNAUTÉ D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

- 32. PÉDAGOGIE
APPRENTISSAGE COOPÉRATIF

- 33. PÉDAGOGIE
GESTION DES COMPORTEMENTS

- 34. PÉDAGOGIE
LA FORMATION CONTINUE

